

Trousse pour les médias

**La participation canadienne dans les épreuves subies par M.
Benatta doit être examinée**

**Le 18 avril 2007
Pour diffusion immédiate**

Communiqué de presse

pour diffusion immédiate
Le 18 avril 2007

La participation canadienne dans les épreuves subies par M. Benatta doit être examinée

M. Benatta ainsi qu'Amnistie Internationale Canada, le Conseil canadien pour les réfugiés, le Conseil canadien sur les relations américaines-islamiques, la Canadian Muslim Civil Liberties Association, la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles et la Fédération Canado-Arabe font appel au gouvernement canadien pour qu'il examine les actions des responsables canadiens dans le transfert illégal de M. Benatta aux responsables américains le 12 septembre 2001.

Tout examen devra être complet, crédible, indépendant et objectif et les résultats devront inspirer confiance au public. Aucun responsable canadien, ni aucune agence canadienne ne devra être exempté d'un examen rigoureux.

Il n'existe à l'heure actuelle aucun mécanisme d'examen auquel M. Benatta puisse s'adresser pour porter plainte quant au traitement qu'il a subi. La demande déposée par M. Benatta pour être entendu dans le cadre de l'enquête interne menée par l'honorable Frank Iacobucci vient d'être refusée. Si ce refus est décevant, il est peu surprenant, étant donné le pouvoir étroit accordé à M. Iacobucci par son Mandat.

Le 9 avril 2007, une lettre a été adressée au Premier ministre, Stephen Harper, et au ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day, pour demander l'examen de toute action des responsables canadiens relativement à l'épreuve subie par M. Benatta. Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à date.

"J'ai perdu cinq ans de ma vie" déclare M. Benatta. "Je sais qu'il est temps pour moi de confronter ce qui m'est arrivé afin que je puisse le mettre derrière moi et essayer de poursuivre ma vie, mais pour cela, il me faut des précisions. Pourquoi est-ce que j'ai été choisi et traité de la sorte? "

"M. Benatta ainsi que tous les Canadiens ont droit à des réponses pour expliquer comment il a pu être remis illégalement aux responsables américains, en violation des lois canadiennes et des lois internationales. Les conséquences de cette action illégale ont été accablantes pour M. Benatta, qui a été détenu aux États-Unis pendant presque cinq ans. Il a été un des derniers 'suspects du 11 septembre' à être libéré. Il nous faut des réponses si le Canada veut protéger sa réputation internationale comme un des principaux pays défenseurs des droits de l'homme" a déclaré l'avocate de M. Benatta, Nicole Chrolavicius de *bakerlaw*.

"L'expérience de M. Benatta souligne l'extrême vulnérabilité des demandeurs d'asile" a déclaré Janet Dench, Directrice du Conseil canadien des réfugiés. "Le 12 septembre 2001, il était absolument seul et il devait compter sur des responsables

canadiens agissant selon des lois domestiques et internationales. Ils ont failli à leurs obligations à son égard.“

“Les mauvais traitements subis par M. Benatta aux mains des autorités américaines prouvent encore une fois pourquoi le Canada devrait abroger l'entente sur les tiers pays sûrs et repenser certaines dispositions de l'entente sur la frontière intelligente Canada-États-Unis qui cherchent à établir une plus grande harmonisation des politiques concernant les réfugiés“ a ajouté Roch Tassé, Coordonnateur de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles. “En refusant d'agir, cela nous rend complices de l'indifférence des États-Unis pour les conventions et le droit international. “

“Cette affaire soulève d'importantes questions qui exigent des réponses“ a déclaré Hilary Holmes, Coordinatrice de campagne pour la justice internationale, la sécurité et les droits humains d'Amnistie Internationale Canada. “Les recommandations de la Commission Arar relatives aux mécanismes de surveillance doivent être mises en place afin que des individus comme M. Benatta puissent avoir un vrai mécanisme d'examen vers lequel s'adresser. “

“De Benatta et Arar aux "trois de Iacobucci“, il existe des milliers d'histoires de Musulmans victimes de profilage et dont la vie a été ruinée par des agences frontalières et de la sécurité. Ceci est devenu la norme et non plus une exception à la norme“ a déclaré Sameer Zuberi, porte-parole pour le Conseil canadien pour les relations américaines-islamiques (CAIR-CAN) et pour la Canadian Muslim Civil Liberties Association (CMCLA).

“Il est temps que notre gouvernement agisse de façon décisive et légifère pour garantir que les droits fondamentaux de tous - Arabes, Musulmans, Noirs, Blancs - soient protégés alors qu'ils se trouvent sur le sol canadien. Nous croyons profondément qu'un examen doit être mené sur ce que M. Benatta a subi afin que ce qui lui est arrivé n'arrive plus jamais“ a déclaré le porte-parole de la Fédération Canado-Arabe, James Kafieh.

Pour de plus amples informations :

Nicole Chrolavicius
Avocate de M. Benatta
(416) 533-0040 poste 226

Janet Dench
Conseil canadien pour les réfugiés
(514) 277-7223

Hilary Homes
Amnistie Internationale Canada
(613) 744-7667 poste 247

Roch Tassé
Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles
(613) 241-5298

Sameer Zuberi
Conseil canadien en relations islamo-américaines
Canadian Muslim Civil Liberties Association
(613) 795-2012

James Kafieh
Fédération canado-arabe
(416) 529-6041

Benamar Benatta: Chronologie des évènements

7 avril 2001 Après avoir terminé un contrat de formation avec 39 autres membres de l'armée algérienne avec une compagnie privée de sécurité à Baltimore, aux États-Unis, Benamar Benatta déserte l'armée algérienne et prend un autobus au milieu de la nuit en direction de la ville de New York au lieu de prendre l'avion de retour pour l'Algérie. Il laisse la plupart de ses effets personnels à l'hôtel et n'emporte avec lui qu'un petit sac.

5 sept 2001 Croyant qu'il aura de meilleures chances d'obtenir asile au Canada, Benamar prend un autobus à New York en direction de Toronto. L'autobus s'arrête à la frontière canadienne à Fort Erie. On demande à tous les passagers de descendre de l'autobus pour passer l'immigration canadienne.

Benamar présente un faux document à l'agent d'immigration canadien. Quand on lui demande d'autres documents, Benamar hésite. L'agent devient méfiant et demande à regarder ce qu'il y a dans le sac de Benamar. Benamar accepte et ouvre son sac pour l'agent. Lorsque son sac est ouvert, on découvre très vite son passeport algérien qui se trouve près du haut des ses affaires. Benamar déclare que son passeport algérien représente sa véritable identité et qu'il fait une demande d'asile politique.

On conduit Benamar dans une salle où il attend pendant plusieurs heures. Un agent d'immigration vient le voir le soir et demande à prendre sa déclaration. L'agent demande à Benamar s'il désire un interprète. Benamar répond à l'agent qu'il parle français. L'agent d'immigration dit à Benamar qu'il n'y a personne présent parmi le personnel qui parle français, mais qu'il peut attendre jusqu'au lendemain matin lorsqu'il devrait y avoir quelque de service qui parle français. Voulant simplement en finir avec ce processus, Benamar dit à l'agent d'immigration qu'il est prêt à continuer en anglais si l'agent veut bien parler lentement. Benamar donne une déclaration orale à l'agent d'immigration du mieux qu'il peut en anglais. On ne donne pas à Benamar l'occasion de parler à un avocat.

Après avoir parlé à l'agent d'immigration, Benamar est détenu en vertu de la loi sur l'immigration et envoyé au Centre de détention de Niagara. Il passe la nuit dans une pièce avec d'autres détenus.

6 sept 2001 Benamar est interrogé par un médecin qui le questionne sur son état mental. Benamar répond au médecin que sa détention le rend déprimé. Benamar est placé en isolation et sous surveillance en cas de tentative de suicide.

11 sept 2001 À l'insu de Benamar, des terroristes attaquent le World Trade Centre et d'autres cibles aux États-Unis.

12 sept 2001 Bien que Benamar n'ait aucun souvenir d'une audience formelle, une transcription indique que Benamar comparait devant un arbitre d'immigration qui ordonne la continuation de sa détention pour permettre aux responsables de l'immigration de faire de plus amples recherches pour déterminer son identité. Une nouvelle révision de sa détention devait être fixée tout au plus une semaine plus tard.

Benamar est interrogé par deux personnes non identifiées, en tenue civile. Ces deux personnes interrogent Benamar sur ses associations militaires et lui demandent s'il sait piloter des avions. Ils ne lui demandent aucune question qui semblerait porter sur sa demande d'asile. Lorsqu'ils ont fini de l'interroger, Benamar est reconduit dans sa cellule d'isolement.

Plus tard dans la journée, on conduit Benamar à l'aire de réception où il est fouillé à nu et où on lui prend sa photo. Un homme en uniforme lui dit de mettre ses propres vêtements étant donné qu'on va le transférer ailleurs. Benamar pense qu'on va le transférer dans une autre prison au Canada, peut-être à Toronto.

On conduit Benamar vers une voiture de police et on le place à l'arrière du véhicule qui se met en route. Il fait nuit dehors. Au bout d'environ 45 minutes à une heure de route, la voiture s'arrête devant un édifice de l'immigration américaine. Plusieurs personnes en uniforme du Service américain d'immigration et de naturalisation (INS) sortent de l'édifice et escortent Benamar de la voiture jusqu'à l'intérieur de l'édifice. Benamar se rend compte qu'on l'a reconduit aux États-Unis. Il est terrifié à l'idée qu'il pourrait être renvoyé en Algérie.

On conduit Benamar dans une salle où un responsable de l'INS lui dit que des agents du FBI sont en route depuis Washington pour l'interroger. Quelques heures plus tard, Benamar est interrogé par deux responsables américains. C'est à ce moment-là que Benamar entend parler pour la première fois des attentats terroristes qui ont eu lieu le 11 septembre 2001. Les responsables américains montrent à Benamar une photo du World Trade Centre qui avait été retrouvée parmi des photos personnelles dans les affaires de Benamar. Les responsables américains disent à Benamar que 3,000 personnes sont mortes dans la ville de New York et que s'il reconnaît ce qu'il a fait, il sera condamné à la prison à vie plutôt que d'être condamné à mort.

12-15 sept
2001

Pendant les quatre jours qui suivent, Benamar est retenu en isolement. Il est sans contact avec l'extérieur – sans accès à un avocat ou à qui que ce soit. Il croit que les responsables américains vont le présenter au public américain comme responsable des

attentats terroristes du 11 septembre 2001. Il croit que c'est la fin de ses jours.

16 sept 2001 Benamar se voit mettre des menottes aux mains, des entraves aux chevilles et une chaîne autour de la taille. Il est conduit à un avion qui l'emmène à l'aéroport international Kennedy. Des dizaines de policiers armés de fusils le rencontrent à son arrivée et le conduisent à une voiture qui est sous escorte policière. On emmène Benamar au Metropolitan Detention Centre (MDC) à Brooklyn, New York.

Au MDC, Benamar est placé dans une unité de haute sécurité de la prison. Il est placé en isolement et sans accès à un avocat. La lumière reste allumée 24 heures par jour et ce pendant les premiers six mois au moins. Les gardiens de prison cognent contre sa porte toutes les 30 minutes pour l'empêcher de dormir. Quand il n'est pas en isolement, on l'interroge à maintes reprises au sujet des attentats terroristes qui ont eu lieu le 11 septembre 2001.

"WTC", pour World Trade Centre, est inscrit à la craie sur la porte de la cellule de Benamar. Benamar est régulièrement frappé par les gardiens. Les gardiens frappent violemment sa tête contre le mur et marchent sur les entraves attachées à ses chevilles. On lui retient ses repas. Benamar entame une grève de la faim dans l'espoir d'améliorer ses conditions.

Au MDC, Benamar demande à faire une demande d'asile politique, déclarant aux responsables américains qu'il craint pour sa vie s'il est renvoyé en Algérie.

15 nov 2001 Le FBI disculpe Benamar de tout lien au terrorisme, mais Benamar n'en est pas avisé à ce moment-là. Il demeure prisonnier, sans contact avec l'extérieur et sans accès à un avocat.

4 jan 2002 Benamar se voit refuser l'asile après s'être représenté lui-même dans sa demande d'asile politique. Il ne comprend pas les procédures et n'a aucun conseil juridique.

30 avril 2002 Benamar est transféré au Batavia Detention Centre. On le détient dans une unité de sécurité maximum du centre de détention, avec des coupables à haut risque. On lui permet pour la première fois de parler à un avocat. Il apprend alors qu'on l'a accusé d'infractions relatives aux faux documents. Son avocat demande que ces accusations soient rejetées.

25 sept 2003 Le magistrat Schroeder rejète les accusations criminelles contre Benamar pour divers motifs, dont le fait que le délai des poursuites judiciaires était en violation de son droit en vertu du sixième amendement à un procès rapide, ainsi que le fait que les conditions excessives et abusives qu'il avait souffertes en prison

compromettaient son aptitude à présenter une défense adéquate. En fait, le magistrat Schroeder a trouvé que les accusations criminelles relevaient de l'imposture et étaient une 'ruse' créée par l'INS et le FBI pour justifier la détention de Benamar. Il a, par ailleurs, trouvé que Benamar avait été 'indiscutablement privé de sa liberté' et retenu dans des conditions assez dures pour être qualifiées 'd'abusives'. Bien que les accusations contre Benamar soient rejetées, il demeure prisonnier.

- 16 oct 2003 Les États-Unis acceptent une audition de novo de la demande d'asile de Benamar.
- 27 déc 2003 La deuxième audience de demande d'asile de Benamar a eu lieu.
- 7 avril 2004 La demande d'asile de Benamar est refusée une deuxième fois.
- 12 avril 2004 Benamar fait de nouveau appel pour sa demande d'asile.
- 22 avril 2004 Benamar est informé par les responsables américains qu'il sera libéré s'il peut verser une caution de \$25,000, somme qu'il n'a pas les moyens de verser. Plus tard, lorsque des organisations communautaires réussissent à rassembler la somme requise pour sa libération, on lui dit que l'offre n'est plus valable.
- 7 mai 2004 Le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire fait connaître son jugement à savoir que le gouvernement américain a arbitrairement privé Benamar de sa liberté et a agi en contravention des Articles 9 et 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'ensemble des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus. Le Groupe de travail des Nations Unies note également que le régime de prison sous haute sécurité auquel Benamar a été soumis implique 'des conditions qui pourraient être qualifiées d'assimilables à la torture.'
- 16 sept 2004 Le jugement du Groupe de travail des Nations Unies est adopté officiellement.
- 3 sept 2004 Une autre demande d'asile de la part de Benamar est refusée.
- 4 sept 2004 Benamar dépose une requête (Petition for Review), accompagnée d'une motion demandant un sursis du renvoi. Les États-Unis proposent une autre audition de novo de sa demande d'asile pendant que sa requête est en instance.
- 23 jan 2005 La cour du deuxième circuit accorde le sursis du renvoi demandé par Benamar.

20 juil 2006 À la suite d'une période de négociations entre le Canada et les États-Unis, le Canada accepte de permettre à Benamar de retourner au Canada pour y poursuivre sa demande d'asile. Benamar est reconduit de l'autre côté de la frontière par des responsables américains, avec menottes et entraves et en uniforme de prisonnier, mais sans aucun des ses effets personnels, et il est remis aux mains des responsables canadiens.

La demande d'asile de Benamar est actuellement en instance.

Benamar Benatta: Déclaration personnelle

April 18, 2007

La version prononcée fait foi

Good Morning Ladies and Gentlemen:

My name is Benamar Benatta and I am from Algeria. First of all, I would like to thank you for showing up today, and for answering our call, a call to try and correct a harmful error. I continue to endure its consequences to this day.

It is hard for me to tell my whole story in such a short time. I came to Canada on September 5th, 2001 and claimed asylum. I was held in detention at the Niagara Detention Centre until September 12th, 2001. I did not know anything about the terrorist attacks that happened on September 11th, 2001 because I was being held in isolation. On September 12th, 2001, two Canadian officials put me in the back of a car and told me they were taking me to another place. I thought I was going to another detention centre in Canada. Instead, I was spirited off to the United States and handed over to U.S. officials. I was held in the Metropolitan Detention Centre in Brooklyn, accused of being a terrorist who was involved in the September 11th terrorist attacks. I thought my life was over. I was beaten, humiliated and tortured while I was in prison in Brooklyn. My name was cleared by the F.B.I in a matter of months, but I was kept in prison in the U.S. for five long and frustrating years. Last July, I was finally released and allowed to return to Canada to resume my refugee claim. The last five years of my life have been like a long nightmare.

You know, during the few months that followed my release from detention, I tried and struggled very hard to get at least to the point where I was before my detention: a man with dreams and full of energy, and life. However, the reality soon hit me. I am no longer the same person. I came to realize that not only did I lose five years of my life but I also lost more than that. I lost my dreams, objectives, and enthusiasm. I became depressed and lost any hope for the future. I cannot work in my field anymore. I do not have any social life right now, and considering the pace at which the healing process is moving, it's going to take a long time before I get a normal life, if I ever get one at all. Because of what happened, I lost my friends and got barred from traveling to the U.S. and this may be a problem down the road when traveling to any other country.

Je viens de réaliser que je ne suis pas la même personne. Je viens de rendre compte que non seulement j'ai perdu 5 ans de ma vie, mais j'ai perdu plus que cela. J'ai perdu mes rêves, objectifs et enthousiasme. Je suis devenu déprimé et j'ai perdu tout espoir dans l'avenir. J'ai perdu mes amis et je ne peux plus voyager aux États Unis et probablement à d'autres pays.

I just cannot go on living like this anymore. I know that it is time for me to face and deal with what I went through, so I can put it behind me and try to go on with my life, but to do so, somebody has to give me some clarifications, because to tell you the truth, I still don't get it. Why I was singled out and treated in such a way? Is it

being a Muslim from a Muslim country, and with the background in aeronautics, is an offence nowadays that will justify such treatment? Are there others out there who were treated just like me?

Pourquoi j'été choisi et traité d'une telle façon? Est que être Musulman, d'un pays Musulman, avec une éducation en Aéronautique une offense qui justifiera tel traitement?

I lost five years from life and probably more years to come, and I know this: that there is someone out there who owes me an explanation.

Thank you – merci beaucoup.

Benamar Benatta: Short Biography

Benamar Benatta was born on May 16, 1974 in Muaskar City, Algeria. In 1992, Benamar followed in his father's footsteps and joined the Algerian military. The military sponsored his university education where he trained as an aeronautical engineer with an emphasis of avionics (also known as aviation electronics). He graduated from the University of Blida near Algiers in 1998 and returned to military service. He eventually attained the rank of lieutenant. While in the military, Benamar was politically persecuted. He was targeted due to his objections to the methods employed by the Algerian military at that time. He also faced threats on his life from the GIA, the armed wing of the Islamic Salvation Front, because of his military associations.

On December 31, 2000, Benamar came to Baltimore, Maryland in the United States of America on a six month visa to attend a training course with a private security company along with 39 fellow members of the Algerian military. Unbeknownst to his peers, he intended to desert the military. On April 7, 2001, when the training course finished, Benamar did not return to Algeria. He deserted the Algerian military by taking a bus to New York City in the middle of the night.

Benamar decided that he would have a better chance at obtaining asylum in Canada. The contacts he met in New York City told him that Canada's system was fairer and Benamar thought that he would be better able to explain his story in his first language: French.

On September 5, 2001, Benamar boarded a bus bound for Toronto. He was stopped at the border at Fort Erie and found to be traveling on a false document. He immediately admitted his true identity and claimed political asylum. He was held in the Niagara Detention Centre pending further inquiries into his identity. Benamar was being held in isolation when the terrorist attacks of September 11, 2001 occurred. He did not know anything about them.

On September 12, 2001, without being informed of what was happening, let alone given an opportunity to contest it in a hearing, without counsel and without access to proceedings in his first language (French), Mr. Benatta was illegally driven over the border in the back of a car by Canadian officials and handed over to U.S. officials.

In the U.S., Mr. Benatta was treated as a suspect in the September 11, 2001 attacks and was imprisoned, abused and held in conditions that the United Nations Working Group on Arbitrary Detention found could be considered as torture. Despite being cleared by the FBI in November 2001 of any connection to terrorism, he spent nearly five years in detention. On July 20, 2006, Mr. Benatta was finally allowed to return to Canada and has resumed his claim for asylum. His application is currently pending.